rment la plupart des comités électoraux, qui ressuscitent, en le dénaturant, le suf-frage à deux degrès, avec cette différence que les délégués nommés prennent leur man-dat sous leur bonnet et représentent tout

au plus leur propre persenne!

Et c'est peurtant à ces comitée qu'obéit le suffrage universel ! Ce, sont ces comités qui nomment les députés et les conseillers municipaux, en brassant à leur gré la pâte discipale !

a Il y a là des abus étranges, des abus qui font du suffrage universel la plus grande duperie des temps modernes. De Saint-Chéron.

Nogcaneus.

Le directeur de l'Arsenal de Tarbes, M. le colonel de Reffye, a recu de M. le ministre de la guerre la lettre sui-

colonel.—Je viens de recevoir aux écoles à nières informations relatives aux écoles à feu de 1874. Elles sont toutes très satisfeu de 1874. Elles sont toutes très satisfeu de régiments ont pris une grande Colonel.-Je viens de recevoir les derfaisantes.Les régiments ont pris une grande confiance dans leur nouvel armement. La justesse du tir, la facilité de la manœuvre de la pièce, la simplicité du chargement ent frappé tous les officiers. Il n'y a eu d'aont frappe tous is officiers. It is y a cu a varies que dans quelques pièces du fer corps qui,mal tubées par l'industrie pendant la guerre, seront aisement réparées par vos soins. Les résultats auraient été plus frappants si, comme j'espère pouvoir le faire l'année prochaine, j'avais pu consacrer à ces services une plus grande quantité d'obus chargés. En recevant l'expression de la sa-tisfaction de tous les corps d'armée, je m'en-presse de vous témoigner la mienne. Le système d'artillerie auquel la reconnaissance de l'armee a donné votre nem, vous aura promis de reconstituer, dans quiuze mois, nos équipages de campagne. Il a tiré du bronzé le maximum de l'effet utile qu'en pouvait en espèrer. Il neus permet d'employer dans nos gargousses toutes les poudres conservées dans nos megasins. Il neus fournira le moyen de pourveir, en peu de mois, à la défense de nos places de première ligne. Vous ètes sur la voie de neuve perfectionnements, et ceux que d'au efficiers présentent avec succès prande partie inspirés par système d'artillerie auquel la reconnaissance

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

De la représentation des intérêts industriels et commerciaux en

Un des faits caractéristiques de la crise que neus traversons depuis plusieurs années, c'est la prédominance absolument exclusive c'est la prédominance absolument exclusive de la politique; nous esons dire aussi que c'est un fait regrettable. Dieu nous garde de déprécier l'importance des questions pu-rement geuvernementales! mais chacun voudra bien recennaître qu'il y a, à côté, au-dessous et peut être devrions nous dire au dessus des questions purement politi-ques, d'autres problèmes essentiels dont une grande nation ne neut cesser de s'occuper grande nation ne peut cesser de s'occuper sans déchoir. Jetons les yeux sur le monde sans déchoir. Jetons les yeux sur le monde qui nous entoure, nous verrors que partout, en dehors de nes frontières, en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, aux Etats-Unis, l'epinion publique et le gouver-nement soat principalement absorbés par les réformes intellectuelles, sociales, adminis-tratives; l'éducation nationale, le dévelep-nement des institutions neur l'amélieration pement des institutions peur l'amélieration du sort des classes laborieuses, les travaux publics, la défense nationale, l'expansion de publics, la défense nationale, l'expansion de l'anfluence du pays au dehors, voilà quels sont les intérêts permanents qui occupent l'activité de nes voisins; ils font ainsi avec réflexion de la benne besogne journalière. Neus, au contraire, depuis plusieurs années et peut-être pour une longue suite d'années encore, nous ajournons eu nous reléguons dans l'ombre teus les progrès qui ne sont pas retentissants, teutes les réformes qui soat de détail et d'application pratique.

Il y a cependant, en France comme partout, une foule d'hommes qui sont préoccu-pés de tous les preblèmes d'utilité publique

dernière affaire. C'est à la même date cet essai avait singulièrement diminué qu'aujourd'hui que j'eus l'année suivante son assurance. un duel qui eut la même issue; il y a de

singulières coïncidences. > Le receveur de l'enregistrement et ses amis ne crurent pas devoir faire at.

Un des témoins du spadassin avait tiré de leur boîte les pistolets dont il s'était chargé.

Messieurs, dit le vieillard, mon âge et mon expérience me donnent le droit d'émettre un avis. M. Vaudrand a ap porté les pistolets qui doivent servir aux combattants; c'est contraire aux usages, et il peuf en résulter quelque disparate dans les conditions de la lutte, dans le cas où l'un des deux adversai res se serait familiarise avec ces armes. Notre devoir est d'égaliser les chances

que ces messieurs en fassent préalable-ment l'essai. La proposition était tellement juste ersonne ne fit d'objection. Un point noir qui se trouvait au milieu d'un rocher servit de cible ; M. Duperré tira le premier et ses deux bailes attei-

autant que possible : Je propose donc

irent le but à un centimètre près. « Diable! dit M. Morvan, si c'eut été un homme, il n'eût pas en une lenteagoniej; à votre tout le l' Vau .

et qui sont compétents, non-seulement pour les discuter, mais même pour les résoudre. Seulement, ces hommes sont dispersés ou isolés; ils ne ferment pas corps; ou bien, ils se taisent, ou leurs voix, venant d'une foule d'endreits différents et écartés les uns des autres provisont aux à formes une constant aux des autres provisont aux à formes une constant aux des autres provisont aux des autres, n'arrivent pes à former un en-semble sonore et que la foule entande. C'est le défaut d'organisation qui empeche ces intérêts si nombreux et si respeciables d'exercer quelque influence sur leurs propres

Neus vivens dans un pays ou, depuis plusieurs siècles, le pouvoir central est dans une incurable défiance de lous les corps col· lectifs et de toutes les associations privées. Si l'on veut que la France reprenne posses-sion d'elle-même et regagne dans le monde la situation qu'elle est en droit de recher-cher, il faut le plustôt possible abandonner cher, il faut le piustoi possible abandonner ces traditions fâcheuses de soupcon et d'hostilité contre toute initiative individuelle, contre toute organisation collective.

L'un des exemples les plus curieux de cette jalousie du pouvoir central contre les cette jalousie du pouvoir central contre les considerations on les réunions incénsives et

cette jalousie du pouvoir central centre les asseciations ou les réunions inofensives et les plus respectables, c'est la défense qui est faite aux chambres de commerce de corres pondre entr'elles? Vit-on jamais pousser plus lein l'esprit de défiance? Nous savons que cette prohibition est aujourd'hui en fait abandonnée: mais qu'elle ait pu être prenoncée, n'est-ce pas une marque caractéristique du singulier état social où nous vivens?

Chacun sait ce qu'est une chambre de commerce? Un corps composé d'hommes que toute leur existence a formés au goût des affaires pratiques et des progrès de dé-tail, qui tous sont arrivés par le labeur personnel à une fortune importante, qui, par les habitudes de leur esprit et par la direc-tion de leurs intérêts, sont peu portés à se passionner pour les questions abstraites et générales. Que pouvait-on craindre des relalations que ces diverses chambres au-raiest établies entre elles? Devait-on jamais s'imaginer que ces chambres aban-donneraient la discussion de leurs intérèts immédiats et profe sionnels pour se jeter

naux avaient répandu le bruit que l'on l'occupait sérieusement au ministère d'une réorganisation des chambres de commerce.

Oa disait le ministre actuel, M. Grivart, plein des meilleures intentions à ce aujet plein des meilleures intentions à ce sujet, en allait jusqu'à prétendre que, suivant l'exemple de l'Angleterre, de l'italie, de l'Allemagne, le gouvernement était disposé à provequer, à favoriser, peut.ètre même à constituer de sa propre initiative un congrès annuel des chambres de commerce, qui discuterait toutes les questions concernant les intérêts industriels et commerciaux.

Nous applaudiasions dernièrement à ces

Nous applaudissions dernièrement à ces réforme. Mais voici qu'on nous sffirme qu'il n'en est pas question, que ce sont là des plans beancoup trop vastes et trep hardis pour que l'administration ac-tuelle les puisse entreprendre et exécu-

De bonne fei, où serait donc cette grande hardiesse qui consisterait à faire ca que tous les pays font auteur de neus ? Quel péril y aurait-il à instituer une délégation entrale des chambres de commerce? Il faudrait vraiment que l'Etat fût bien faible peur qu'une institution aussi modeste et aussi spéciale pût, nous ne disens pas ébranler, mais inquiéter. L'utilité de la création d'un congrès an

nuel des chambres de commerce est aussi évidente que sen innocuité. Nous assistons depuis plusieurs années à ce triste spectacle que les questions les plus importantes pour la prospérité nationale sent négligées ou bien sont tranchées en quelques instants, sans études suffisantes, par une Assemblée sans étuers suinsantes, par une Assemblés uniquement politique, qui n'a aueune expérience et aucune compétence pour les résoudre. Combien dans toutes les questions de régime douanier, de droit commercial, de travaux publics, d'éducation technique, cette délégation cantrale des chambres de commerce n'apporterait-elle pas de lumières ! Bien loin de craindre un semblable conceurs, le pouvoir central devrait le soiliciter.

royant cars on ot supercibles, I transpurint partiale, no pro-

« Un instant encore, reprit le vieillard; ce duel a, si je ne me trompe, pour point de départ une insulte dont aurait été l'objet une personne qu'il est inatile de nommer ici. Elle m'a chargé de vous dire qu'elle n'autorisait pas M. Duperré à prendre en main sa cause - Au fait, dit le spadassin, je ne

vois pas pourquoi monsieur se ferait le champion d'une cause qu'on refuse de

Tous se regardèrent, en présence de cette prudente retraite, qui contrastait avec les bravades précédentes et dont l'adresse de son adversaire fournisseit une explication suffisante. Celui ci, indigné, voulait élever la voix ; mais M. Morvan, qui avait fait une pause calculée, lui imposa silence du geste et

reprit: · La personne dont il s'agit-metive son opposition sur cette considération que M. Duperré ne peut se commettre dans un duel avec un homme qui a óté chassé de l'armée comme lâche et comme voleur. >

Le spadassin était blème ; il bondit furioux.

« Je sais bien, reprit le vieillerd du même timbre de voix froid et tranchant, qu'en apportant ici une accusation Celui ci tira, mais le coup le mieux réussi présenta un écart de plus d'un d'en fournir les preuves; j'espère que celles dont je vais vous faire juge vous

N'est-il pas vrai que sa responsabili serait plus dégagés s'il pouvait la mettre bilité Y couvert derrière l'avis d'un corps ausai spécial ? Quant aux Assamblées politiques, ne devraient elles pas se féliciter que leur besogne fut ainsi préparée sur le point où elles sont le moins capables de se former une opinion réfléchie?

Ce congrès des chambres de commerce ne serait d'ailleurs qu'un corps consultatif et intermittent : il némettrait que des avis et des vœux; il n'aurait annuellement qu'une serion régulière qui ne dégrerant pas huit

serion régulière qui ne dépreserait pes hui ou quinze jours. Serait ce, ainsi constitué, un rousge si daugereux? Il ne pourrait discuter que des questions spéciales. En vérité, il y a bien de la chimère à craindre qu'il sortit jamais de ses attributions pre-

Il est si vrai qu'un tel congrès serait utile que, ne voulant pas en avoir la réalité, on a voulu en avoir le simulacre. On a donc créé ce que l'on appelle le conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'in-dustrie : institution excellente en théorie, mais d'une impuissance irrémédiable en pra-

Jamais l'on n'est parvenu à doter ce corpe d'une auterité incontestée : souvent il a été composé d'hommes très éminents et bien composé d'hommes tres minents et bien intentionnés, mais il a toujours pesé sur lui un certain soupçon, celui d'être l'instrument du pouvoir. C'est que l'on creit facilement, en effet, qu'un corps est l'agent de celui qui le somme. On a rempli ce corps de fonctionnaires, hommes respectables et instintis qui le somme de l'acteur instruits, qui donnent du lustre à une as semblé-, mais qui en changent l'esprit. Il a semblé que dans ces circonstances le con-seil supérieur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce était comme un miroir où et du commerce statt comme un mitoir cu l'administration reflétait sa propre image, ou bien comme un écho retentissant qui répétait avec fraças les sons que l'adminis-tration elle même émettait. Nous ne dirons pas que ces critiques soient complétement fondées, mais il suffit qu'elles en aient l'ap-

paience.

Cependant, quoique l'administration ait composé à son gré ce conseil supérieur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, elle s'en défie et ne le convoque qu'à contrecœur. Il n'a pas de session régulière. Quand un ministre lui fait un signe de doigt, il accourt plein de bonne volonté et d'esprit d'initiative : mais aussitôt que cet esprit d'initiative a été constaté on lui fait un d'initiative a été constaté, on lui fait un autre signe de doigt, et il disparatt. Depuis le mois de juin 1873, nous ne sachions pas qu'il ait tenu de séance, et quelques semai-

ues à peine nous séparent de l'année 1875 On nous dit que les chambres syndicales de l'industrie parisienne vont convoquer au mois de janvier prochain un congrès de dé-léguès commerciaux de toute la France pour légues commerciaux de toute la France pour traiter des questions les plus urgentes qui intéressent le commerce et l'industrie. Certes, nous ne ménagerens pas netre adhésion à cette œuvre d'initiative privée. Mais sion à cette œuvre d'initiative privée. nous voudrious un rouage du même ordre, un peu plus fixe et permanent. Ce serait une institution régulie e, reconnue et acceptée par l'administration elle-même qui nous

parattrait désirable.

Lè gouverdement en France est accablé d'attributions et il a peu de moyens de s'éclairer pour les bien remplir, Ses propres de s'éclairer pour les bien remplir, Ses propres bureaux sent à peu près ses seuls agents à information: ils n'ent pas toujours toute l'impartialité et toute l'indépendance d'es-prit qui leur seraient nécessaires. Loin de nous la pensée de déprécier la presse fran-caise, mais nos traditions nationales et le goût du public la maintiennent, à quelques exceptions près, dans les questions générales, politiques et littéraires, et ne lui permet tent guère d'aborder avec compétence et perseverance les problèmes plus pratiques

et plus spéciaux.

Ayons donc le courage de raviver en
France et d'encourager l'esprit d'initiative.

Donnons un lien à toutes les forces qui ne pas naturellement perturbatrices et qui peuvent exercer une action heureuse sur une partie du champ de l'activité na-tienale. Que notre pays ne soit plus un ensemble de molècules éparses qui ne peut résister au moindre souffie. Une des meilrésister au moindre souille. Une des meil-leures et des plus utiles institutions que l'on puisse créer, c'est un congrès annuel des chambres de commerce françaises. Le ministre qui esera l'entreprendre ren. contrera peut-être quelque résistance dans

paraîtront concluantes. Vous avez servi dans le deuxième chasseurs, monsieur Vaudrand; me reconnaissez vous ? reconnaissez: vous le colonel Duperré?

Il ouvrit son par dessus, il montra sa poitrine constellée de déc taille s'était redressée, sa physionomie avait pris une expression martiale; tout dans son attitude réveillait le vieil

officier blanchi sous le harnais. « Ma barbe et mes cheveux blancs, reprittil, m'ont, il parait, bien changé : car vous vous êtes trouvé en ma présence dans des circonstances dont le souvenir devrait être gravé dans votre memoire.

« Regardez cette cicatrice, ajouta-t-il en écartant la barbe qui couvrait une partie de sa joue, c'est celle que j'ai reçue près de Guelma dans une charge où quelques lach s m'abandonnèrent aux yatagans des Arabes ; vous étiez

un de ces hommes. « Vous fites partie d'un détachement que l'on envoya dans la partie la plus reculée de nos possessions; votre conduite y fut infame ; l'éloignement vous essura quelque temps l'impunité : car ce ful seulement plus tard que l'on connut les actes de brigandage et de cruauté, les concussions éhontées, dont vous vous étiez rendu ceupable.

burn see toward v'a (A suipre). and the side of the best to be

ses bureaux, mais il se fera à lui-même un grand honneur; et dût-il ne rester au mi-nistère que quelques mois, il n'aura pas rerdu son temps, il aura fait œuvre qui

PAUL LEROY-BEAULIEU. ((Boenemiste Français).

La chambre syndicale du commerce d'exportation et de commission vient d'adres au ministre des finances une lettre dans laquelle elle exprime le regret que le gou-vernement français ait refusé sen adhésion à la convantion postale de Berne, privant par là le commerce d'exportation des avan-tages dont seront dotés ses concurrents étrangers.
La chambre syndicale combat les motifs

qui ont déterminé ce refus et prie le minis-tre de provoquer l'alhésion du gouverne-ment à l'union générale des postes.

Roubaix-Tourcoing HT LE NORD DE LA FRAT

M. Duchange, notaire, nous adresse la lettre suivante

Monsieur le Directeur du Journal de Roubain,

votre journal de ce jour vous accusez M. Deregnaucourt d'avoir sacrifié à ses intérêts les principes qu'il défendait en 1871, et cela à propes d'une signification faite à la ville d'une délégation sur la subvention du théâtre de la somme nécessaire

au paiement du loyer.

Cette signification a été faite par mes
soins, sans consulter M. Dereguaucourt,
mais puisqu'elle sert de prétexte à une
attaque contre le caractère et l'honorabilité de M. Deregnaucourt, je me vois fercé de répondre à ves insinuations.

En octobre 1871, M. Deregnaucourt n'était pas, il est vrai, propriétaire du théâtre, mais il était dernier créancier hypothécaire ins-crit et avant propriétaire du théâtre, mais crit et savait parfaitement que sa créance était mauvaise lorsqu'il s'opposait à la subvention qui devait lui profiter, et pendant son administration il a'est toujours opposé à ce qu'une subvention soit demandée au Conseil municipal, parce qu'il était pre-priétaire du théâtre; j'ai entre les mains de nombreuses lettres qui en donneraient la preuve.
Je n'ai pas à discuter la candidature de

M. Deregnaucourt, mais je ne crois pas pou-voir laisser passer, à l'occasion d'un fait qui m'est personnel, une accusation du genre de celle que vous lui adressez.

Je vous prie d'insérer cette lettre dans votre prochais journal et d'agréer mes salutations distinguées.

DECHANGE. Roubaix, 19 novembre 1874

La grande affaire de vots et recels de bijoux dans le département du Nord et le sud de la Belgique, dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs, et dans laquelle plusieurs personnes du Nord étaient compromises, vient d'avoir son dénouement devant le tribunal correctionnel de Tournai :

La femme Marcoux a été condamnée à cinq années d'emprisonnement et 500 fr. d'amende, d'une part, et de l'autre, à huit mois, 50 francs d'amende et cinq années de surveillance; Adrien Marcoux (fils), à dix huit mois; Vanoverberg, cinq années de prison et cinq années de surveillance; Poulain, cinq ans d'emprisonnement et cinq années de sur-veillance; Célestine Poulain, trois années de prison; Marie Maniet, treize mois; Dufour, treize mois; Adrien Maniet, dix huit mois.

Dans la soirée du 16 novembre, entre cinq et six heures, le brick Numa, de Dunkerque, capitaine Corenwinder, allant de Livourne à Anvers, chargé de marbre, s'est mis à la côte à peu de distance de l'estacade ouest, en cherchant à relâcher au port de Dunkerque par une tempête de N.-O.

L'équipage est sauvé, mais il existe peu d'espoir de renflouer le navire, vu le mauvais état de la mer.

Etat civil de Roubaix.

Etat civil de Roubaix.

Déclaration de naissances du 18 novembre.—Augustine Boucher, rue Pellart.

—Maria Schauvliege, rue Cugnot. — Marie Descamps, rue de Mouveaux. — Hortense Goemaere, rue de Maufait. — Henri Franchomme, rue du Nouveau Monde. — Marthe Roussel, rue du Collége. — Angèle Melliez, rue du Car Flancais.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 15 NOVEMet Maria Haquette, 25 ans, rattacheuse. — Philémen Huyghe, 31 ans, garçen de magasin, et Maria Lehoucq, 23 ans, dévideuse.—Ivon Dewilde, 36 ans, chauffeur, et Mathilde Dejaeger, 27 ans, soigneuse.—Léon Kemer, 25 ans, journalier, et Thérèse Lacquemyns, 26 ans, soigneuse —Théodore Jacquemyns, 26 ans, soigneuse.—Théodore Desreumier, 28 ans, domestique, et Camille Lefebvre, 30 ans, bobineuse. — Désiré Van Theemst, 30 ans, laveur, et Rosalie Wattiez, 31 ans, journalière. — Alphonse Gau-thier, 43 ans, négociant, et Julie Develdre, 41 ans, rentière. — Lucien Leveugle, 25 ans, mécanicien, et Clémence Deprez, 26 ans, ménagère. — Frauçois Leclercq, 21 ans, tis-serand, et Marie Acquart, 23 ans, tisserande. — Frédéric Fortin, 22 ans, receveur des domaines, et Mathilde Lechevalier de Pré-

DU 18 NOVEMBRE. - Victor Tronquez, 29 ans, negociant, et Louise Ringez, 29 ans, sams profession. — Henri Nef, 38 ans, ton-nelier, et Sophie Delhuvenne, 31 ans, servaute.

the dispositions, pro pro Man Ha

Cercle catholique d'ouvriers de

Dimanche 22 Novembre 1874.
Conférence, par M. J. Ruffelet. — Sujet:
Le droit et le devoir.

--- 99BIT

CONVOI FUNEBRE et con. naissances de la famille LEMAIRE-HAR-LAUX, qui, par oubli, la auraient pas reçu Je lettre de faire part du décès de Monsieur François LEMAIRE, décédé subitement à Roubaix, le 19 novembre 1874, dans sa 71° année, sont priés de considérer le avis comme en tenant lieu et de bien assister aux convoi et service solenuels qui aurent lieu le samedi 21 novembre 1874, 9 heures, en l'église Saint Martin. Les vigiles seront chantées le vendredi

20. à 4 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fort, 82.

CONVOI FUNEBRE Les amis et connaissances de la famille VANDEBEUQUE-CALONNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame APPOLINE CALONNE, décédée au Blanc-Seau Tourcoing, le 19 novembre 1874, dans sa 22º année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convei qui sera célébrée le vendredi 20 courant, à 8 heures, et aux convoi et service solennels qui auront lieu le samedi 21, à 9 heures, en l'église Saint Eloi, au Blanc-

Seau, a Tourcoing.

Et à l'obit solennel qui sera chanté, dans ladite église, le jeudi 17 décembre 4874, à

8 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouveaux, Estaminet du Pouple.

Alfred Reboux - Avis gratuit dans les deux dittions du Journal de Roubaix

Cour d'assises du Nord

Audience du 18 novembre. Ministère public, M. Pierron, subtitut.

Tentative d'assassinat

L'accusé est le nommé Edouard Mar-chand, né à Landrecies le 25 mai 1832, cultivateur et marchand de chevaux à Lan

Le 27 août dernier, vers huit heures du soir, le sieur Juniet Juvénal, cultivateur à bandrecies, soupait avec sa famille, lers-qu'fi entendit le nommé Marchand, Edeuard, son voisin, qui pe sait devant sa demeure en preférant des menaces de mort et d'incendie.

Connaissant les sentiments hostiles de Marchand à son égard, et craignant l'effet de ses menaces, le sieur Juniet s'empressa da sertir et de faire le tour de sa maison. A peine était-il arrivé sur le seuil porte d'entrée, qu'il apercut à une quinzaine de mêtres, Marchand qui, armé d'un fusil,

le couchait en joue. Le sieur Juniet n'eut que le temps de se baisser; Maschaud fit fou et la charge alla se loger dans le mur à hauteur d'homme. L'accusé prétend qu'il a tiré en l'air pour effrayer Juniet. Néanmoine il reconnait que depuis longtemps il nourrit contre lui une haine profond, parce qu'il l'accu-se d'entretenir des relations illicites avec sa

Juniet a vu distinctement Marchand le coucher en joue et le viser. Cette déclara-tion du plaignant est confirmée par la déposition du témoin Delain qui assistait à la scène et a parfaitement vu la position du

Le fusil était chargé à plomb et les grains projetés par la décharge, se sent enfoncés dans le mur à une hauteur qui démontre que l'accusé n'a pes tiré en l'air. Juniet aurait été infailliblement atteint s'il ne s'était rapidement baissé. Différents propos tonus par Marchand font croire à l'accusation que ce crime a du

tre commis avec préméditation.

A l'audience, les dépositions de plusieurs témoins viennent singulièrement modifier la situation de l'accusé

Une expertise ordonnée par M. le président de la Cour d'arsises et faite par un brigadier de gendarmorie vient pour ainsi dire réduire à néant les charges qui ont été produites contre Marchand.
Aussi l'organe du ministère public n'hésite-t-il pas a abandonner l'accusation.

Après une délibération de quelques secondes, le jury rend un verdict négatif et M. le président erdenne la mise en liberté immédiate de Marcha

Defenseur : M. Louis Legrand. 2º affaire. - Faux en écriture authentique commis par un percepteur des contribu-tions directes dans l'exercice de ses sonctions.

Hippolyte de Camar, agé de cinquante huit ans, ex percepteur des contributions directes, né à Rennes, demeurant à Rexpoëde, déclaré non coupable par le jury, été acquitté.

Défenseur, M. Hattu.

Faits Divers

Le Bulletin français, dans un de ses derniers numéros. annonce qu'on va bien-tôt commencer la construction d'un grand pigeoppier militaire. Les études faites qu'ici ent, en effet, montré la nécessité pour la France de poséder un système de télégraphie volante que la Russie, l'Italie, l'Au-triche et l'Allemagne ont déja adopté.

G. pigeonnier smait installé, paratt-il, d'après le plan qui a servi à la construction de celui de Berlin. Il deit être aménagé de façon à receveir 2,000 paires de pigeons de

Les produits obtenus y seraient élevés, puis repartis entre les différents pests militaires où l'on se chargerait de seur éduca

tion, qui consiste dans l'entraînement.

On deit arriver, dans un avenir prochain.